



Téléphone 01 69 51 71 00
Télécopie 01 60 16 62 18

Secrétariat
Général

Commune de Villiers - sur

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 091-219106853-20221219-AR_2022_AG009-AR

ARRÊTE N° 2022-AG009

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE à madame Isabelle LAFAYE, 1^{re} Adjoint au Maire en charge du bien-être et du lien social

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-18.

CONSIDÉRANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, en l'absence de Monsieur Le MAIRE, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions et de signature au bénéfice du 1^{er} adjoint au Maire.

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 19 décembre 2022 et jusqu'au mercredi 28 décembre 2022 inclus, madame Isabelle LAFAYE 1^{er} Adjoint au Maire, bénéficie d'une délégation de fonctions aux affaires générales (cimetière, affaires militaires), à l'urbanisme, aux finances, à la communication, aux affaires culturelles, à la vie scolaire et extra-scolaire, à la vie associative et d'Officier d'Etat Civil et assurera en nos lieux et place les fonctions et missions relatives aux délégations données.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à madame Isabelle LAFAYE à l'effet de signer en lieu et place de monsieur le Maire pour la période du lundi 19 décembre 2022 et jusqu'au mercredi 28 décembre 2022 inclus, l'ensemble des pièces comptables de la ville, notamment les bons de commande, les engagements, les bordereaux de mandats et de titre ainsi que toutes les pièces relatives à la gestion de la Trésorerie, la délivrance des expéditions du Registre des Délibérations et des Arrêtes municipaux, les documents relatifs à la passation des marchés publics, ainsi que tous les documents administratifs, liés à l'activité des services municipaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et une copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la Trésorière ainsi qu'à l'intéressé(e).

Fait à Villiers-sur-Orge,

le 19/12/2022

Le Maire :

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.*

Notifié le 20/12/2022

Le Maire,


Gilles
FRAYSSE

L'intéressée


Isabelle
LAFAYE